

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017.

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, LE CALVE Jean-Philippe, BERNARD Anne-Sophie, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie, VERMARE Michelle, VIVION Daniel, HUG Catherine, SOSPEDRA Gilles, CUZOL Raphaële.

Absents excusés : FOURRICHON ANNICK, DAVAINÉ Alix, MAZZOTTI Cédric, CHANDIOUX Georges .

Absent : BESSON Anthony.

Pouvoir : MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à HUG Catherine.

FOURRICHON Annick a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : HUG Catherine.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 13 juin 2017
2. Demande de subvention au Département
3. Demande de subvention 2017 au titre de la répartition des amendes de police.
4. Décision modificative budgétaire.
5. Régularisation de cession de délaissés de voirie.
6. Tarifs communaux pour l'année scolaire 2017/2018.
7. Le point sur les travaux
8. Compte rendu des commissions et intercommunalités
9. Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JUIN 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT.

Madame le Maire indique au conseil municipal que le Département a délibéré autour d'un nouveau dispositif fixant les modalités relatives à sa politique contractuelle d'aide aux communes . Ce partenariat repose sur une logique de projet.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une opération est projetée à savoir l'étude de la rénovation de la salle polyvalente afin de permettre sa mise aux normes acoustique et d'en améliorer les performances énergétiques. Les études préalables au dossier de travaux sont estimées à un montant total de 17 400 euros HT. Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un appel à projet pour cette opération relative aux études préalables, négocier et signer la convention avec le Département. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne délégation au Maire pour déposer un appel à projet pour cette opération indiquée ci-dessus et signer tout document nécessaire à l'obtention de la subvention.

3) DEMANDE DE SUBVENTION 2017 AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, le Conseil Général doit répartir le produit des amendes de police, au profit des communes présentant des demandes de subvention, pour des travaux relatifs à la circulation routière.

Madame le Maire propose de présenter une demande de subvention pour les projets suivants : l'installation de deux radars pédagogiques sur la RD 30, l'installation de panneaux symbolisant des écoliers sur le chemin des écoliers. Madame le Maire expose que ces choix sont motivés par des motifs de sécurité. Ces projets qui visent à améliorer la circulation automobile et la sécurité piétonne dans ces deux secteurs sont estimés à 7478,30 euros HT soit 8973,96 euros TTC.

Madame le Maire demande donc aux Conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette demande de subvention, charge Madame Le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à son obtention, dit que la recette sera inscrite au budget communal.

4) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE.

Monsieur BARJON Hervé, adjoint aux finances expose que suite à la dissolution du SIVU Lucenay Morancé, la répartition des résultats doit être intégré dans le budget de la commune de Lucenay et Morancé à raison d'une répartition à parts égales entre chaque commune. Le SIVU présentant un excédent de fonctionnement de 14 999,80 euros et un déficit d'investissement de 13 194,35 euros, la commune de Lucenay augmente son excédent antérieur reporté de 7499,90 euros en recette de fonctionnement au 002 et diminue son solde d'exécution d'investissement reporté en recette d'investissement au 001 de 6597.18 euros. Afin d'équilibrer la section d'investissement diminué de 6597,18 euros, cette somme est prélevée sur la section de fonctionnement par l'intermédiaire du chapitre dépense de fonctionnement 023 : virement sur dépense de fonctionnement et par l'intermédiaire du chapitre de recette d'investissement 021 : virement de la section de fonctionnement sur investissement. La somme de 902,72 euros représentant le boni sur excédent de fonctionnement est inscrit en dépense de fonctionnement pour régler des frais de formation du personnel au logiciel urbanisme (article 6184).

Monsieur BARJON expose également la nécessité d'un changement au niveau de la soule de 54 101 euros versée par la commune à la commune de Morancé en compensation de l'intégration de l'extension du vestiaire dans le patrimoine de la commune de Lucenay. Cette somme a été versée à la demande de la trésorerie de Chazay à l'article 276341 de la section d'investissement. Suite à un changement d'interprétation, la trésorerie demande d'imputer cette dépense en fonctionnement à l'article 678 : charges exceptionnelles. Par conséquent, il convient d'annuler les crédits prévus au 276341 pour 54 101 euros, de reporter ces crédits au 678. Ensuite, afin d'équilibrer la section de fonctionnement qui est augmentée de cette dépense, il faut diminuer en section de fonctionnement le virement à la section d'investissement (dépense au chapitre 023) et diminuer en section d'investissement le virement de la section de fonctionnement (recette au chapitre 021).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve toutes ces décisions modificatives budgétaires.

5) REGULARISATION DE CESSION DE DELAISSES DE VOIRIE.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 7 février 2017 par laquelle le conseil municipal avait décidé de déclasser et d'échanger certaines parcelles avec SEFI. Madame le Maire indique que cette délibération comporte des erreurs de superficie dues au cadastre qui ont été constatées au moment des travaux de bornage. L'échange prévu au départ n'est plus possible car l'écart entre les surfaces à échanger est trop important. Madame le Maire propose par conséquent de retirer la délibération du 7 février 2017. Madame le Maire expose ensuite les nouvelles données de ce dossier.

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'à côtés de l'emprise de voirie à proximité du chemin des Ecoliers qui font actuellement partie du domaine public. Ces à côtés ne servent pas aux fonctions de desserte ou de circulation. Leur intégration au domaine public n'est plus justifiée. Dans le cadre d'un projet avec l'aménageur SEFI, ces biens ne présentant plus d'utilité pour la commune de Lucenay, il a paru opportun d'envisager la cession des parcelles ci-après. Ces biens ont fait l'objet d'un document d'arpentage établi par Mr Morel, géomètre.

Il s'agit des parcelles cadastrées en section B, numérotées :

1872 de 29 M2,
1873 de 12 M2
1874 de 1 M2
1875 de 145 M2.

Ces parcelles seraient cédées, en accord avec SEFI, au prix de 0,10 centimes le M2 étant donné que les cessions à l'euro symbolique ne sont plus possibles désormais.

Plus tard, SEFI revendra à la commune au prix de 0,10 centimes le M2 une surface d'environ 809 M2. Les surfaces exactes seront présentées, dans un prochain conseil, pour validation après travaux de bornage.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur toutes ces propositions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retirer sa délibération du 7 février 2017, décide de déclasser ces à-côtés de voirie de l'emprise de voirie et de les vendre au prix de 0,10 centimes le M2 à SEFI soit un prix total de 18,70 euros, autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession auprès de Maître Colombel, Notaire à Anse.

6) TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018.

Madame Valérie BERJOT expose que la commission a examiné les tarifs en vigueur et souhaite que ces derniers ne soient pas augmentés. Elle indique que seule la formule du mercredi est revue suite au retour à la semaine de 4 jours. Deux prestations sont proposées : un accueil de 7 H 30 à 14 H (avec repas) et un accueil de 7 H 30 à 18 H (avec repas). Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve toutes ces propositions. Les tarifs seront les suivants pour l'année scolaire 2017/2018 :

Prestations	Catégories	Tarifs
Restauration scolaire	Elèves lucenois	4,60
	Elèves extérieurs	4,70
	Elèves allergiques lucenois (50%)	2,30
	Elèves allergiques extérieurs (50%)	2,35

	Prof. des écoles	7,10
Garderie périscolaire	Lucenois QF1	1,50 / heure
	Lucenois QF2	1,70 / heure
	Lucenois QF3	1,90 / heure
	Extérieurs QF1	1,60 / heure
	Extérieurs QF2	1,80 / heure
	Extérieurs QF3	2,00 / heure
Etudes surveillées	Lucenois QF1	1,50 / jour
	Lucenois QF2	1,70 / jour
	Lucenois QF3	1,90 / jour
	Extérieurs QF1	1,60 / jour
	Extérieurs QF2	1,80 / jour
	Extérieurs QF3	2,00 / jour
Animations du temps méridien	Lucenois et extérieurs QF1	0,03 / jour
	Lucenois et extérieurs QF2	0,04 / jour
	Lucenois et extérieurs QF3	0,05 / jour
Accueil du CLSH, mercredi 7h30 à 14h00 (avec repas)	Lucenois QF1	12,00 / jour
	Lucenois QF2	13,65 / jour
	Lucenois QF3	15,25 / jour
	Extérieurs QF1	12,65 / heure
	Extérieurs QF2	14,30 / heure
	Extérieurs QF3	15,90 / heure
Accueil du CLSH, mercredi 7h30 à 18h00 (avec repas)	Lucenois QF1	17,35 / heure
	Lucenois QF2	19,00 / heure
	Lucenois QF3	20,65 / heure
	Extérieurs QF1	19,35 / heure
	Extérieurs QF2	22,00 / heure
	Extérieurs QF3	23,65 / heure

Valeurs des (QF) quotients familiaux

CAF :

QF1 = -500

QF2 = 500 à 800

QF3 = 800 et plus

7) LE POINT SUR LES TRAVAUX.

Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint délégué à la voirie, fait le compte rendu des travaux de voirie.

La campagne de PATA est programmée début août.

Elle concernera les voiries en périphérie du village : le début des Lacets du Mont, le chemin de Bel Air, rue du Genetay, le bas du chemin de la Fontaine, chemin du Levant, route de l'Azergues, chemin des noisettes et chemin du Passeloup. Le temps que le surplus de gravillons

soit balayé, nous vous recommandons de réduire votre vitesse dans ces secteurs pendant quelques semaines .

Le Marquage au sol des 2 places de parking créés sur le parking de l'école ; côté RD 30 sera réalisé semaine 29.

La mise en œuvre du revêtement chemin du Bief est programmé semaines 32 et 33.

Enfin, la reconstruction du mur du chemin de la fontaine est en cours.

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments, fait le compte rendu des travaux de bâtiments.

Salle Polysons : l'étude acoustique est en cours de réalisation.

Ecole primaire : la chaudière doit être remplacée. Trois entreprises ont été contactées, nous sommes dans l'attente des devis. La commission Bâtiments se réunira prochainement.

Futur restaurant dans l'Ancienne agence postale communale : le permis de construire a été accordé et affiché. La remise des offres a été effectuée. L'architecte va vérifier l'exactitude des offres. Le début des travaux est prévu début septembre et la fin le 30 novembre. Toutes les entreprises doivent respecter le calendrier transmis par l'architecte.

8) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITES.

Commission scolaire : la commune repasse à la semaine de 4 jours. L'école a lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 16 H 30.

9) QUESTIONS DIVERSES.

Modification des statuts de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées: le conseil communautaire a approuvé cette modification statutaire à compter du 1^{er} janvier 2018 pour inscrire la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) . Le conseil municipal a trois mois pour donner son accord sur ce transfert. La communauté de communes prendrait en charge la compétence propre GEMAPI et les compétences complémentaires par bassin (bassin Brevenne Turdine, Bassin de l' Azergues, Bassin des Rivières du Beaujolais). Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification des statuts.

Aménagement café restaurant dans l'ancienne agence postale communale :

La commune va percevoir une subvention de l'Etat au titre du FSIL de 25 % du montant de la dépense et de la Région de 20% du montant de la dépense.

Les offres ont été analysées, le marché de travaux est inférieur à 90 000 euros HT. Madame le maire signera prochainement les marchés aux titulaires.

Installation d'une école privée hors contrat à Lucenay :

Cette école s'adresse aux enfants précoces et aux enfants avec troubles « dys ».

Passage de l'épareuse : le conseil municipal félicite Michel Frémillon, adjoint technique chargé de ces travaux pour son excellent travail suite aux remerciements de certains administrés ayant constaté que la prestation est supérieure, depuis la reprise de la compétence par la commune.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 5 septembre 2017 à 20 heures.*